

Le Président

Rouen, le 2 7 JUIN 2018

2 9 JUIN 2019
L. ______
76350 SEINE - MAANTIME

0= 0276

Monsieur Stéphane BARRÉ Conseiller Départemental Maire de Oissel MAIRIE Place du 8 Mai 1945 76350 OISSEL-SUR-SEINE

Monsieur le Conseiller Départemental,

Chu Stephane,

Lors de la conférence des présidents qui s'est tenue le 12 juin dernier, vous avez de nouveau attiré mon attention sur votre proposition de créer une relation entre le versement des aides départementales aux communes et aux EPCI et leur adhésion effective au Fonds de Solidarité Logement (FSL).

Votre demande, qui se traduirait par la mise en place d'un malus de 10% pour les communes et EPCI qui ne financeraient pas le FSL, a fait l'objet d'un amendement de votre groupe en séance plénière du 11 décembre 2017. Cet amendement a été étudié par les membres de la Commission « agriculture, ruralité, animations des territoires communaux et intercommunaux, environnement », dans le cadre d'une suspension de séance que j'ai autorisée.

Pour rappel, la discussion engagée au sein de cette commission a conduit votre groupe à retirer cet amendement pour deux raisons.

Tout d'abord, la mise en place d'un tel dispositif doit préalablement être soumis pour avis à la commission consultative mixte créée avec l'ADM 76 afin d'étudier les éventuelles évolutions des dispositifs d'aide. Admettre de prendre en compte ce type de modifications sans en avoir au préalable saisi la commission remettrait en cause son fondement.

Par ailleurs, la création d'un bonus-malus déroge totalement au principe fondamental de libre administration des collectivités territoriales. Ainsi, contraindre les communes et leurs groupements à financer le FSL afin d'obtenir une aide départementale bonifiée serait contraire à ce principe. Toute décision qui aurait pour objet de conditionner l'aide aux communes à leur adhésion au FSL revêtirait donc, de mon point de vue, un caractère illégal. Le croisement des financements de dispositifs qui ont peu de rapport entre eux n'est en effet pas admis.

Je suis bien évidemment conscient de l'intérêt que représente une implication plus grande des communes dans le financement du FSL. C'est d'ailleurs pourquoi j'ai confié aux vice-présidents d'arrondissement la mission de promouvoir le FSL auprès des communes et EPCI.

Parallèlement, André GAUTIER, vice-président chargé de l'Habitat, ainsi que les services départementaux travaillent à une optimisation du fonds FSL auprès de l'ensemble des contributeurs.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller Départemental, l'expression de ma considération distinguée.

bookalent

Pascal MARTIN